

## Séance du Conseil Municipal du 18 mai 2017

### Budget communal - Approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2017

Ce projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2017 est strictement limité aux crédits à inscrire en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes pour l'acquisition potentielles de deux terrains bâtis dans la zone d'activité (ZA) des Petites Haies :

\* l'acquisition par exercice du droit de préemption en date du 18 avril 2017 notifié aux parties le 20 avril 2017 d'un terrain bâti de 2.974 m<sup>2</sup> situé au 14/16 rue Charles Martigny pour une dépense d'acquisition foncière d'un montant de 3.521.000 euros hors taxes majoré de TVA pour 122.885 euros, soit un total de 3.643.885 euros toutes taxes comprises,

\* l'acquisition par exercice à venir du droit de préemption d'un terrain bâti de 1.737 m<sup>2</sup> situé au 12 rue Charles Martigny pour une dépense d'acquisition foncière d'un montant de 1.400.000 euros majoré d'une commission à la charge de l'acquéreur pour 140.000 euros, soit un total de 1.540.000 euros, la ville se réservant le droit de propose d'acquérir ce bien à hauteur de l'estimation du service des domaines non connue à ce jour.

Ces dépenses d'acquisition foncière s'élèvent donc 5.183.885 euros et sont inscrites en section d'investissement conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14. Elles sont équilibrés en recette d'investissement par un emprunt du même montant.

Le projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2017 qui vous est soumis se présente donc comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b> .....	<b>0,00 €</b>
<b>Section d'investissement</b> .....	<b>5.183.885,00 €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	
<b>Chapitre 908 Aménagement et services urbains - Environnement</b>	
Sous-fonction 824 Réserves foncières et opérations d'aménagement urbain	
Article 2132 Immeubles de rapport.....	+5.183.885,00 €
<b>Recettes d'investissement</b>	
<b>Chapitre 911 Dettes et autres opérations financières</b>	
Article 1641 Emprunts en euros .....	+5.183.885,00 €
<b>Total décision modificative n°1</b> .....	<b>5.183.885,00 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.